L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1889.

## PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Bayou, faiseuse de coiffures et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—3mD

MME E. HUMEAU, modiste habituellement (Style Parisien) a transféré son établissement du N° 9 Chartres au N° 136 rue du Conseil. 1er sept—3m

### ON DEMANDE.

UNE bonne cuisinière et pour aider un petit ménage. Bonnes références immédiatement exigées. 124 rue Bagatelle, deux étage. 20 nov—1T

UN Hongroise pour enseigner le Français et l'Anglais à deux garçons à leur résidence ou cette ville pendant un certain nombre d'années par bonne lettre, Box 1286 à la poste, Nlle-Orléans, Lou. 17 nov—17 20 22

UNE jeune fille sachant coudre à la main et à la machine. Aussi, une apprentie. Emploi permanent. S'adresser 51 Conti, au premier. 19nov—2T

### A LOUER.

Vacherie à louer au Bayou St-Jean. S'adresser à J. F. Mandier, 55 rue Dumas. 16 nov—2T

### A VENDRE.

UNE bonne épicerie et bon comptoir—Il en coûtera $1,000 comptant. Bonnes affaires. S'adresser chez M. Reynolds, 363 rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines. 19 nov—

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, contenant 6 lots, 110x131, avec écurie pour 18 chevaux, maison double couverte en ardoises, 2 citernes, 2 fosses d'aisances, un magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser 1305 Ursulines, coin Villeré. 5 nov—12t

### PAR LE CONSTABLE.

**Jean Lebeau vs Henry Lowherrion.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 12,445—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cheri les H. Lowtherrion, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, en date du 31 octobre, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans la dernière moitié de l'année 1889, le SAMEDI, 23me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un petit cheval bai, un wagon à deux bancs et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—14,16,20

**A. Fossenas vs. Charles Mayer.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 12,345.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cheri les H. Lowtherrion, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère, aux lieux ordinaires de vente, dans la Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 20 novembre 1889, 12 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu de la pension et bar-room, consistant en liqueurs et meubles de maison, d'après inventaire déposé en mes bureaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 nov—9, 13, 20

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de M. Broca.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,018—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes la trouvant d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marcian Broca, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
R. A. LUMINAIS,
19nov—19 22 26 Greffier.

**Succession de Justine Wamsuth.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,437—Division A—Attendu que John Adam Host a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Justine Wamsuth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
19 nov—19 22 26 Greffier.

**Succession de Mme Aurore Elizabeth Benoit.**

Monseigneur, veuve de Pierre Achille Benoit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,464—Division C—Attendu que John Achille Bénoit a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Aurore Elizabeth Bénoit, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 22 26

**Succession de Charles St. Hubert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,416—Division D. Attendu qu'Eugène F. Bacot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles H. Hubert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—13,17,22

**Succession de Julius Higgins.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,406—Division E.—Attendu que Mme Higgins, veuve de Richard Cogan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Julius Higgins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
14 nov—14,19 22 Greffier.

**Succession de Gerhardt William Frye.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,408.—Division C.—Attendu que Mme Catherine Marie Hermann, veuve de feu Gerhardt William Frye, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Gerhardt William Frye, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—12,16,21

**Succession de William Mulford.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,407—Division A—Attendu que Mme Mary Jane Mulford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William Mulford, décédé intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
19nov—19,21,26 Greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Les actions de la Compagnie a été mettées, par un vote populaire énorme, et renouvelées par la présente législature de l'Etat, adoptée le 3 décembre 1879.

Leur grande étendue accroissement dans ces deux dernières années, et ses tirages sont aujourd'hui reconnus comme étant les plus honnêtes qui soient publiés dans le monde entier.

IMPORTANT.

Banques par Francs Rois, Traites, Mandats-poste, et Billets de Banque de toutes les Nations, sont achetés et vendus par l'Administration.

Présidents à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Adresse pour toutes correspondances officielles et Remises à la

New Orleans National Bank,
New Orleans, Lou.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prenons à tous les tirages manuels et commandés de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ce manuscrit, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
Commissaires.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 78 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

TIRAGE SEMESTRIEL,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 DECEMBRE 1889

GROS LOT:
$600,000

100,000 Billets à $40 ; Demi-Billet, $20 ; Quart de Billet, $10 ; Huitième de Billet, $5 ; Vingtième de Billet, $2 ; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $600,000, sont | $600,000 |
| 1 Lot de | 200,000 | 200,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 2 Lot de | 20,000 | 40,000 |
| 5 Lot de | 10,000 | 50,000 |
| 10 Lot de | 5,000 | 50,000 |
| 20 Lot de | 2,000 | 40,000 |
| 100 Lot de | 1,000 | 100,000 |
| 200 Lot de | 500 | 100,000 |
| 500 Lot de | 400 | 200,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de $1,000, sont | | $100,000 |
| 100 Lots de | $2000, | 20,000 |
| 100 Lots de | $400, | 40,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, sont | | $99,900 |
| 999 Lots de $200, | | 199,800 |
| 2,144 Lots se montant à | | $2,139,600 |

On demande des agents partout.

Ecrire les prix à payer par les Ordres, en gros et aux détaillants, qui vous seront donnés. Ecrire également en remettant. Vous recevrez avec votre argent, par retour du courrier, les billets ordonnés aux mêmes prix que si vous vous présentiez vous-même au bureau.

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— DE —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

L'Edition hebdomadaire, résumant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 78 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin matinal,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS :
78.....CHARTRES.....78

## ASSURANCES.

**Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.**

CONFORMÉMENT à un règlement de la Chambre de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publié l'état de situation suivant des affaires, en fait le premier du 31 Décembre 1888 :

Primes d'ensemble.....$197,181 81
Primes acquises.....$ 173,
Primes encaissées.....
Primes réassurées.....
Primes de dividende.....
Total des primes.....$197,
Primes réassurées de 1887.....
Total des primes.....$207,
A déduire—
Pertes payées.....$69,000 79
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes payées pour.....$69,976 82
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes payées pour.....$69,784 60
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes payées pour.....$150,697 60
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes payées pour.....$150,999 77
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes réclamées, mais non encore payées.....
Pertes payées pour.....$150,